

Duplicata

GREFFE

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LAVAL

R E C E P I S S E   D E   D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)

53004 LAVAL CEDEX

TEL: 02 43 59 70 80

CONSULTATION MINITEL:08 36 29 22 22

BUTIN GAUDIN & ASSOCIES-JURIDIQUE DU MAINE

BOULEVARD DES GRANDS BOUESSAYS Z.I.SUD  
B.P.38  
53960 BONCHAMP

V/REF : GO/GD

N/REF : 94 B 43 / A-1440

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 23/11/98, SOUS LE NUMERO A-1440,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 06/10/98

CHANGEMENT DE GERANT

... CONCERNANT LA SOCIETE

S.F.N. SOCIETE DE FRANCHISE NOZ  
STE A RESPONSABILITE LIMITEE  
32 RUE D'ANJOU  
53320 LOIRON

R.C.S LAVAL B 393 948 690 (94 B 43)

LE GREFFIER

**"S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ"**

**Société à Responsabilité Limitée - EURL au capital de 50.000 Francs**

**Siège social : 32, rue d'Anjou  
53320 LOIRON**

**393 948 690 R.C.S. LAVAL**

---

**PROCES-VERBAL**

**DE LA DECISION DU 06 OCTOBRE 1998**

---

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit,  
Le six octobre à huit heures,

**Ordre du jour :**

- Démission du gérant ;
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Fixation des appointements de la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 1998 ;
- Quitus à la gérance ;
- Approbation des opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- Affectation des résultats.

La société "ARBIS", intervenant en qualité d'associée unique, décide les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'associée unique prend acte de la démission adressée par Monsieur Georges Bertrand FENART, en date du 14 Juillet 1998, de ses fonctions de gérant.

Cette démission prend effet au 14 Octobre 1998.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique nomme, à compter du 14 Octobre 1998, en qualité de gérante non-associée, pour une durée non limitée :

- **Mademoiselle Rozenn GAUTRAIS,**  
née le 17 Août 1964 à RENNES (35)  
demeurant à LA CIOTAT (13600)  
18, Impasse Villa des Pins

en remplacement de Monsieur Georges Bertrand FENART, gérant démissionnaire au 14 Octobre 1998.

Mademoiselle Rozenn GAUTRAIS exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et l'article 10 des statuts.

## TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs à la gérance ou à tout mandataire de son choix pour effectuer les formalités de publicités afférentes aux résolutions qui précèdent.

## QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique fixe les appointements bruts annuels de Mademoiselle Rozenn GAUTRAIS, à MILLE FRANCS (1.000 Frs), et ce à compter du 14 Octobre 1998.

## CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 Juin 1998, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites par les comptes sus-visés ou résumées au rapport de la Gérance comme effectuées pendant ledit exercice.

## SIXIEME RESOLUTION

L'associée unique prend acte des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, poursuivies au cours du présent exercice.

## SEPTIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice, soit 352.411,52 Francs, au compte **REPORT A NOUVEAU**.

Le présent procès-verbal a été signé par la société "ARBIS".

### Société ARBIS

*Rozenn GAUTRAIS*  
